
Nombre de membres Séance du jeudi 27 janvier 2022

en exercice: 57

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 21 janvier 2022, s'est réuni sous la présidence de Claude GUICHON.

Présents : 43

Votants: 49

Sont présents: Christine AMBOLLET, Jacky BERTON, Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Patrice CAUTRUPT, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Thierry DAUSSEUR, Joël DELISSE, André DESANLIS, Jean-Pierre DRALET, Claudine DUBECHOT, Jean-Jacques GARCIA, Hugues GERARDIN, Marie-Line GIRONDE, Laurent GRAFTIAUX, Franck GRESLON, Claude GUICHON, Grégory GUILLEMIN, Jean-Luc GUILLOT, Caroline ISSENHUTH, Jean-Claude JOFFRES, Régine LABROCHE, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Sylvain LANFROY, Isabelle LAROSE, Pierre LE GUILLOU, Laurence LEBLANC, Michel LECOCQ, Christophe LESSERTEUX, Michel LINARD, Sabrina MOKRANI, Jean-Marie MOUGEOT, Benoît PRIEUR, Philippe REMIET, Christian SEYS, Hélène SIMON, Coralie SOUDANT, Stéphane TRAIN, Pascal TRAMONTANA, Vivianne WIRBEL, Saïd YACoubi

Représentés: Liliane BERECHÉ, Carole GANSTER, Isabelle IVA, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Laura SAÏNDOU

Excuses: François CHOBRIAT, Laurence LE GUINIO SQUELART, Daniel STOLL, Jean-Marie TASSINARI

Absents: Grégory CHAMARAC, Sophie DRALET, Catherine GRENIER, Alain PAUPHILET

Secrétaire de séance: Sylvain LANFROY

La gendarmerie est venue présenter le dispositif en faveur des élus dénommé « Présents pour les élus ».

1. Voirie

a. Point sur les travaux 2021

Le Vice-Président fait un point sur les chantiers de voirie 2021 :

Lot 2, la Marnaise :

Merlaut : les travaux sont terminés

Saint Amand sur Fion : les travaux sont terminés

Etrepy : les travaux sont presque terminés, il reste les enrobés sur les trottoirs qui ne pourront être réalisés qu'au printemps, une fois les candélabres installés. L'enrobé sur la voirie de la rue de la glacière est à revoir, il n'est pas de bonne qualité.

Plichancourt : la situation se débloque avec le riverain et son projet de lotissement, les travaux reprennent avec la pose des CC1, des bordures, la GNT sur la voirie.

Lot 2, Eurovia :

Pargny sur Saulx : Les travaux sont terminés

Sermaize les Bains, Villa des Platanes : Les travaux de voirie sont terminés, un réseau d'assainissement eaux usées a été créé, il reste à faire les branchements privés des particuliers par l'entreprise la mieux-disante.

Vanault le Châtel : les travaux sont terminés

Vitry en Perthois : les travaux sont terminés

Travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage :

Reims la Brûlée : les travaux sont terminés

Vitry en Perthois : Les travaux sont en cours. Ceux du rond-point sont à la charge de la commune, les CC1, bordures, regards eaux pluviales sont à la charge de la 4CVS.

b. Travaux 2022

Le Vice-Président présente les travaux de voirie 2022 :

Lot 1, Maîtrise d'œuvre A2R

Heiltz le Maupré : concernant la traverse, la commune doit réaliser les travaux d'eau potable

Lot 2, Maîtrise d'œuvre ADP

Les 4 communes concernées par le lot 2, à savoir Sermaize les Bains, Bettancourt la Longue, Saint Quentin les Marais et Ponthion seront visitées demain avec le Maître d'œuvre pour établir l'APD et le DCE.

Lot 3 traverses, maîtrise d'œuvre AD-P :

Le maître d'œuvre doit évoquer les différentes techniques possibles pour réparer ces voiries fortement dégradées à moindre coût.

Autres : Comme chaque année, la collectivité prévoit du gravillonnage pour l'entretien des voiries. Une enquête recensant les besoins sera lancée prochainement.

Le Président rappelle que les mairies doivent signaler à la 4CVS les bouchages de trous à faire.

2. Scolaire

a. Point sur les écoles

La loi égalim prévoit qu'en restauration collective, 50 % de produits de qualité et durables dont 20% en bio ou conversion bio doivent être servis. Cette obligation engendre un surcoût qu'il sera nécessaire de prendre en compte lors de la définition du budget. La commission scolaire devra étudier et faire des propositions sur la répartition éventuelle de ce surcoût.

b. Situation sanitaire

Le Vice-Président indique qu'à ce jour, toutes les écoles présentent des cas positifs au covid, une classe a été fermée pour une semaine à Saint Amand sur Fion, une à Vitry en Perthois et cette semaine, une deuxième classe de Vitry en Perthois est fermée suite à de nombreux cas positifs dans une même classe.

Aujourd'hui, 5 agents des écoles (Saint Amand sur Fion, Heiltz le Maurupt et Pargny sur Saulx) sont positifs et donc à l'isolement. Pour le moment la 4CVS parvient à faire face aux remplacements.

La bibliothèque de Vanault les Dames est fermée, l'agent étant positif.

Deux classes ferment à Saint Amand à/c de demain et ce jusqu'au 1^{er} février.

c. Choix de l'architecte école Sermaize les Bains

Le Vice-Président rend compte de l'appel d'offres effectué pour recruter un maître d'œuvre afin de suivre les travaux de réhabilitation des écoles de Sermaize les Bains. Quatre entreprises ont présenté une offre :

- TDA à 8.17 %
- Idonéis à 8.571 %
- Nadine Stelmaszyk Architecte à 10.2 %
- Agence Geoffroy Architectes à 10.8 %

Le cabinet TDA qui a obtenu la meilleure note prix a également la meilleure offre technique, la CAO propose donc de retenir le cabinet TDA situé à Reims. Le conseil communautaire **entérine à l'unanimité** le choix de la CAO.

Objet: Choix du Maître d'œuvre Ecole Sermaize les Bains - DE 2022 001

Le Vice-Président informe le conseil communautaire des résultats obtenus lors de la consultation pour le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation des écoles de Sermaize les Bains estimée à 1 050 000 €.

4 cabinets ont répondu :

- TDA à 8.17 % (note technique : 96.3)
- Idonéis à 8.571 % (note technique : 92.1)
- Nadine Stelmaszyk Architecte à 10.2 % (note technique : 80.6)
- Agence Geoffroy Architectes à 10.8 % (note technique : 81.9)

Le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres réunie le 6 janvier 2022 est :

- TDA à 8.17 % (note technique : 96.3) soit un montant prévisionnel de 85 785 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'entériner le choix de la commission d'appel d'offres et de choisir l'entreprise TDA.

- De donner pouvoir au Président pour signer tout document relatif à ce contrat.

3. Assainissement

a. Entretien

Le Vice-Président fait état des travaux en cours :

Sermaize les Bains :

- Place Charles de Gaulle, rue du 6 septembre : Un bouchage est présent sur une portion du réseau d'eaux usées qui est complètement plat, un devis a été élaboré par la société SEETP pour 76 106 €, un devis comparatif est attendu de la part de Véolia. 1 mois de travail en plein centre de la commune.
- Débitmètre boues : 4 303 € chez Véolia, le débit actuel est trop important
- Mauvaise évacuation du canal de rejet puisque la rivière est 2 mètres plus haute que la canalisation, l'équipe de la 4CVS va commencer par changer le carrelage en sortie de canalisation par des plaques inox.
- L'agitateur du bassin d'oxygénation a été changé pour un coût de 12 514 €.
- La pompe à eau pour lavage machine a été changée également pour 2 376 €.
- Villa des platanes : Le branchement des particuliers reste à faire, 2 entreprises ayant refusé de faire les travaux.
- L'alimentation électrique du pont racleur a été commandée pour 13 148 € suite à des défauts et des coupures.
- Le surpresseur d'air n°2 a été révisé pour 3 759 € par l'entreprise DVHM.

Vitry en Perthois :

- Le poste de relevage de la rue St Lazare doit être réhabilité par la Marnaise, le devis de 25 034 € a été signé, la demande de DETR est faite. En attendant, il faut pomper les eaux qui stagnent.

Heiltz le Maurupt :

- 1^{ère} tranche : Rue St Jean l'évangéliste, gué Géraudin et rue des raines : SEETP a fait les travaux, la réception administrative est faite.
- 2^{ème} tranche : Rue de la Place, rue de l'Ulmoir, rue du Moulin : le marché de 361 005 € a été signé avec la Marnaise mais les travaux n'ont pas encore débuté. Les études géotechniques ont été faites le 14 décembre dernier.

Traitement des boues COVID :

- Comme en 2020, les boues potentiellement infectées Covid, doivent être hygiénisées entraînant un surcoût important. Les volumes sont les suivants : 80m³ pour Vauclerc, 526 m³ pour Pargny sur Saulx et 663 m³ pour Sermaize les Bains, leur coût d'élimination est de 63 372 € subventionné à 80% par l'AESN pour cette année encore mais ce financement pourrait ne pas être reconduit pour les boues 2022.

Concernant le SPANC, le Vice-Président fait état de l'avancée des contrôles :

- 57% des diagnostics ont été réalisés, seulement 22% sont conformes. Le contrôleur travaille actuellement sur les communes de Vanault le Châtel, Bignicourt sur Saulx, Sogny en l'Angle et prochainement à Bettancourt la Longue.

b. Dossiers d'investissement

Pargny sur Saulx :

- La maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la STEP a été confié à Artélia pour 60 000 €, la réunion de lancement avec l'AESN et la Police de l'eau a eu lieu le 26 janvier. Les demandes de l'agence ont été satisfaites par Véolia et les services internes de la 4CVS. En 2022, il sera obligatoire de réaliser des travaux sur les réseaux conformément à la délibération actée lors du conseil communautaire du 25 novembre.

Vauclerc :

- Altéreo a réalisé la phase 3, les tests à la fumée ont été faits et le passage caméra est prévu le mois prochain.
- L'entreprise débute la phase 4 qui correspond à la proposition de travaux.
- Egis, le Maître d'œuvre établit le scénario pour l'emprise terrain pour l'acquisition du terrain par la commune. L'objectif est que les travaux soient réalisés pour la fin de l'année 2022.

Charmont :

- Le Maître d'œuvre, Egis, va organiser une réunion sur site le 10 ou le 11 février. Le terrain est peu propice pour y construire un lagunage, il sera nécessaire d'acquérir un terrain voisin.
- L'AESN demande que l'on mette à jour le schéma d'assainissement qui date de 2009 et est déjà trop ancien.
- Il faut élaborer un dossier complet pour demander les subventions de l'AESN.

Le Président précise que les aides de l'AESN sont de 2 sortes : 40 % de subvention et 20% de PTZ elles ne sont plus cumulables sur l'ensemble des dossiers.

4. Personnel

a. Suppression de postes (suite à promotion interne)

La Vice-Présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 25 novembre, l'assemblée a délibéré pour définir un taux d'avancement de grades, suite à cette décision, cinq agents ont changé de grade. Il convient donc de supprimer leurs 5 anciens postes après avis favorable du Comité Technique réuni ce matin, à savoir :

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique

Ces suppressions de postes sont **adoptées à l'unanimité**.

Objet: Suppression de postes - DE 2022 002

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois en cas de réorganisation des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant la nécessité de supprimer 5 postes, en raison des avancements de grade, comme suit :

Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	1	35h
Adjoint Technique Territorial	1	34.23 h
Adjoint Technique Territorial	1	16h
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	1	28h
Agent de Maîtrise	1	35h

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 janvier 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De supprimer les emplois suivants, à compter du 1^{er} février 2022 :

Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	1	35h
Adjoint Technique Territorial	1	34.23 h
Adjoint Technique Territorial	1	16h
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	1	28h
Agent de Maîtrise	1	35h

b. Création de postes

La Directrice rapporte que 2 agents de la collectivité ont brillamment réussi leur concours : l'une, qui faisait fonction d'ATSEM depuis la rentrée de septembre 2019 à l'école de Pargny sur Saulx est lauréate du concours d'Atsem, la seconde, recrutée au siège depuis le 15 février dernier a obtenu le concours de rédacteur. La Vice-Présidente propose la création de 2 postes afin de pouvoir nommer les 2 lauréates sur leur nouveau grade. Le conseil communautaire **valide à l'unanimité** la création de ces 2 postes étant entendu que les postes actuels seront supprimés après avis du CT.

Objet: Création d'un poste de rédacteur ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 2022 003 - DE 2022 003 BIS

Sur le rapport de l'Autorité territoriale,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1- De créer un emploi permanent d'Assistante de gestion budgétaire et financière à temps complet à compter du 1er février 2022.

2- De dire que cet emploi relève du grade de Rédacteur.

3- De préciser que, dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984.

Le cas échéant, si l'agent est recruté en qualité d'agent contractuel :

- L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions la gestion budgétaire, la recherche de subventions et le suivi des marchés ;

- L'agent devra être titulaire (au minimum) d'un diplôme de niveau 5 et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle de dans le domaine de la comptabilité, du budget ou des finances ;

- L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 372 et l'indice brut 431.

Fin des dispositions sur les agents contractuels

4- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1er février 2022, de la manière suivante :

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois : Rédacteur

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

5- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au chapitre 012, articles 64111/64131/6451/6453.

c. Adoption du règlement intérieur

La Directrice présente le règlement intérieur, la Vice-Présidente demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques sur les 2 règlements intérieurs joints à la convocation. Aucun élu n'ayant de questions, le Président met aux voix les 2 règlements intérieurs du personnel qui sont **adoptés à l'unanimité.**

Objet: Approbation des règlements intérieurs - DE 2022 004

Madame la Vice-Présidente expose que la 4CVS a souhaité se doter d'un règlement intérieur et d'organisation du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel intercommunal quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels). Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Le présent règlement intérieur et du temps de travail a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il pourra être complété par des notes de service afin de suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités de service. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité. Il sera, en outre, consultable au Siège. Tout agent recruté ultérieurement à son entrée en vigueur en recevra également un exemplaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité pour la 4CVS de se doter d'un règlement intérieur et du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur et du temps de travail soumis à l'examen du Comité technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- de règles de vie dans la collectivité,
- d'organisation du travail (congrés, CET, HS...),
- de gestion du personnel, locaux et matériel,
- d'hygiène et de sécurité,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 janvier 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 4- **Décide** le règlement intérieur du personnel intercommunal dont le texte est joint à la présente délibération.
- 5- **Décide** que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} mars 2022.
- 6- **Décide** de communiquer ce règlement à tout agent employé au sein de la 4CVS.
- 7- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

a. Plan de Prévention des Risques

La Vice-Présidente rappelle que la démarche de prévention est en cours avec le centre de gestion dans le but de rédiger le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et de mettre en place des actions correctives ou préventives afin d'améliorer les conditions de travail et de limiter les usures professionnelles.

Ainsi, les risques ont été identifiés et priorisés en fonction de leur dangerosité, il convient maintenant de définir les actions pouvant être mises en place dès cette année et de mesurer le coût pour la collectivité. Pour rappel un budget de 16 000 € a été prévu pour la prestation du centre de gestion et 16 000 € pour apporter des mesures concrètes.

8. Finances

Le Vice-Président informe l'assemblée qu'une rencontre a été organisée avec le nouveau trésorier de Vitry le François. L'objet de la réunion était de revoir la méthode des amortissements. La 4CVS avait délibéré pour rattraper les amortissements sur 3 ans (2017 en 2021, 2018 en 2022, 2019 en 2023), le nouveau trésorier propose de faire le rattrapage sur une seule année, il doit se renseigner de la faisabilité de l'une ou l'autre des solutions et revenir vers le Président. Le bureau propose de donner pouvoir au Président pour opter pour la meilleure solution possible en fonction du retour du trésorier. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

La méthode étant restée identique (rattrapage sur 3 ans), cette délibération n'a, par conséquent, pas été prise.

a. Maintien du budget annexe OM

Le Vice-Président rappelle qu'au précédent conseil communautaire, la décision de clôturer le budget annexe Ordures ménagères avait été actée. Cependant suite à un rendez-vous avec le Trésorier juste après le conseil, il nous a expliqué que dans un souci d'efficacité de recouvrement, il paraissait plus judicieux de maintenir actif ce budget pour une année au moins. Maintien du budget **à l'unanimité**.

b. Demande de subventions défibrillateurs CMMA

Le Vice-Président rappelle que les ERP de la collectivité doivent être équipés de défibrillateurs, 18 sont nécessaires, elle évoque la possibilité de financement de la part de la CMMA à hauteur de 25% de la cotisation annuelle soit 1 692 € de subvention maxi. Le Président propose donc de demander une subvention auprès de la CMMA en complément de la DETR. Cette demande de subvention est **adoptée à l'unanimité**.

Considérant la nécessité d'équiper les ERP en défibrillateurs,

Considérant le devis réalisé par la société ID Sécurité pour un montant total de 19 788.00 € HT,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide de l'Etat
- de solliciter l'aide de la CMMA
- d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses HT :	19 788.00 €
Recettes :	
Dotation de l'Etat 40 %	7 915.20 €
Subvention CMMA	1 692.00 €
Autofinancement	10 180.80 €

9. Services à la personne

a. France Services

Pargny sur Saulx :

Les négociations sont en cours entre Post'Immo et la mairie de Pargny sur Saulx afin de mettre un terme au bail le plus rapidement possible. La fermeture du bureau de poste étant actée pour aujourd'hui. La Poste a besoin de temps pour « dépostaliser » les locaux, la 4CVS pourra intervenir dès que la mairie lui mettra à disposition ses locaux. Les travaux devraient durer au moins 2 mois et les délais d'approvisionnement, notamment de la pompe à chaleur, sont assez conséquents. La 4CVS souhaiterait pouvoir ouvrir au 1^{er} juin, tout dépendra des négociations entre la Poste et la Commune.

Sermaize les Bains :

Le dossier de demande de subvention vient d'être déposé à la Sous-Préfecture, les travaux vont pouvoir commencer. Le déménagement a malgré tout eu lieu la semaine dernière afin de pouvoir accueillir la DGFIP dans de bonnes conditions.

b. Formation numérique

La Directrice des Services fait un bilan intermédiaire des actions de la conseillère numérique qui a déjà organisé des formations dans les communes suivantes :

- Etrepy - 3 personnes
- Pargny sur Saulx - 1 personne
- Saint Amand sur Fion - 6 personnes
- Sermaize les Bains - 6 personnes
- Bussy le Repos - 6 personnes
- Vanault les Dames - 6 personnes
- Possesse - 6 personnes
- Bettancourt la Longue - 8 personnes
- Bassuet - 10 personnes

En fonction du niveau des participants, la formation a pu porter soit sur une découverte basique (clavier, souris, bureau, icônes) puis sur la navigation internet, l'envoi de mails simples et avec pièces jointes, visites de sites administratifs, le téléchargement de photo du téléphone vers l'ordinateur soit la formation s'est adaptée aux demandes des participants. Ainsi les thèmes suivants ont pu être abordés : naviguer sur internet, base sur Word, créer une adresse mail, puis savoir s'en servir, création de compte (ameli, impôts), créer des dossiers, vider les photos d'un téléphone et les mettre sur clé USB..

Les communes suivantes sont programmées entre janvier et février : Vauclerc, Merlaut, Reims la Brûlée, Vavray le Grand, Heiltz l'Evêque, Jussecourt-Minecourt. D'autres suivront, l'agent a déjà pris contact avec les communes concernées.

Parallèlement, des permanences ont lieu à Pargny sur Saulx le lundi après-midi, à Bassuet, le mercredi après-midi et à Sermaize les Bains le jeudi matin.

Des actions ponctuelles peuvent également être menées, à la demande des communes, comme c'est le cas à Saint Amand où l'agent de la 4CVS vient une fois par semaine autour de l'îlot numérique afin que les administrés puissent s'approprier cet outil mis à leur disposition.

Le Président propose également aux communes qui doivent se faire recenser cette année, c'est à dire Bettancourt la Longue, Brusson, Bussy le Repos, Plichancourt, Saint Amand sur Fion, Saint Lumier en Champagne et Vaclerc, de mettre en place des permanences dédiées afin d'aider les administrés dans leur démarche de recensement.

Des discussions sont en cours avec l'assistante sociale afin de mettre en place d'autres actions dès que les emplois du temps le permettront (ex : accompagnement des parents sur le site des écoles primaires et collège...).

c. OPAH

La DGS indique que la réunion de lancement de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a eu lieu hier afin de définir les détails de la mission. Pour rappel, elle concerne les territoires de la 4CVS et de Perthois, Bocage et Der, soit 65 communes, sur la période du 12 janvier 2022 au 12 janvier 2025 avec 2 années supplémentaires possible en option. L'opération cible les propriétaires occupants modestes et très modestes ainsi que les propriétaires bailleurs qui appliquent un loyer conventionné. L'objectif est de rénover 237 logements en 3 ans (9 dossiers en travaux lourds dans le cadre de la lutte contre l'habitat Indigne, 168 dossiers en économie d'énergie et 60 dossiers en adaptation logement). Le taux de subventionnement est variable selon que les dossiers proviennent d'un propriétaire-occupant ou d'un propriétaire-bailleur, selon les différents financeurs et selon le type de travaux.

Cette opération peut commencer dès maintenant, le Comal ayant programmé sa première permanence le 8 février dans les locaux de France Services à Sermaize les Bains. A noter que les permanences auront toujours lieu le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30 dans les locaux France Services de Sermaize les Bains et le 4^{ème} mardi au siège de la Comcom de Perthois, Bocage et Der aux mêmes horaires. Les comités techniques seront programmés environ toutes les 6 semaines à Pargny sur Saulx. Trois élus de la 4CVS parmi les 5 de la sous-commission OPAH siègeront à ce comité.

d. Maison de santé

La Directrice fait un point sur l'avancée du chantier de la maison de santé de Sermaize les Bains : Les travaux ont démarré, les débuts restent chaotiques : des réseaux (gaz, électriques...) ont été découverts en creusant les fouilles, le chantier est donc à l'arrêt pour 15 jours en attendant l'intervention de GRDF annoncée tout début février. La prochaine réunion de chantier aura donc lieu le 10 février.

e. Gaiah

La DGS relaie la proposition de la plateforme Gaiah : elle propose d'organiser des balades thermographiques dans 2 ou 3 communes de la 4CVS entre fin janvier et mars. Le but est de définir un circuit sur lequel serait visible grâce à une caméra thermique les déperditions de chaleurs de certaines maisons et de faire découvrir comment améliorer son habitat. La balade se ferait en fin de journée d'une durée de 30min à 1h suivi d'un temps d'échange. Gaiah conseille un groupe de 6 à 10 personnes maximum. La prise de rdv avec les usagers intéressés se ferait par la commune. Si certains maires sont intéressés, il sera possible de leur fournir en amont un support de communication (flyers). Qu'ils n'hésitent pas à appeler Laëtitia DEMIANVILLE au 03.26.62.16.28 ou à lui envoyer un mail à laetitia@gaiah.org.

f. Politéia

Le marché avec Politéia a été signé, toutes les communes ont dû recevoir leurs codes d'accès pour mettre en place l'application sur leur commune. A ce jour, 2 communes l'ont déjà installée, sans compter Plichancourt. La Directrice interroge les communes afin de connaître et lever les freins à son développement. Le fournisseur a demandé des dates aux communes qui souhaitaient une formation en visio et il n'a à ce jour aucun retour. La Directrice tient à disposition les codes d'accès pour ceux qui les auraient oubliés.

Le fournisseur tient à disposition des flyers, des affiches, des QRcodes afin de diffuser aux administrés la mise en place de l'application mais encore faut-il mettre en place l'application...

10. DETR

Le Président rappelle que la DETR, au niveau départemental ne va malheureusement pas augmenter, le Préfet va devoir répartir son enveloppe. La 4CVS investit cette année 3.5 millions et demande 1.2 million de subvention DETR et DSIL. Deux dossiers vont passer dans la catégorie des + de 100 000 €. Il s'agit de la voirie d'Heiltz le Maurupt et de l'école de Sermaize les Bains. Les demandes sont en cours de dépôt.

11. Convention de servitudes ENEDIS

Le Président expose la demande d'Enedis : la Société souhaite passer une ligne électrique souterraine de 20 000 volts au lieu-dit « Le Champs des Avoines » sous la parcelle cadastrée AH 0137 pour une longueur de 5m, elle souhaite obtenir une servitude sur une bande de 3 mètres de large. Le Président propose d'accorder cette servitude. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Objet: Convention de servitudes ENEDIS - DE 2022 007

Considérant la demande de servitudes d'Enedis, à savoir :

- Etablir à demeure dans une bande de 3m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 5 m au lieu-dit "Le champ des avoines", parcelle cadastrée AH 0137, sise à Sermaize les Bains.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder** la servitude décrite ci-dessus à Enedis,

- **De donner pouvoir** au Président pour signer la convention de servitude et tout document se rapportant à cette affaire.

12. Groupement de commandes études AAC

Le Président se déclare satisfait du nombre de communes intéressées par le groupement de commandes des études AAC bien que cela ne relève pas de la compétence communautaire. Neuf communes ou syndicats ont délibérés favorablement pour adhérer à ce groupement, il s'agit de : Bassuet, Bussy le Repos, Charmont, le SIDEP de Bignicourt sur Saulx, Heiltz l'Evêque, Jussecourt-Minecourt, le SAEP Ponthion-Brusson, Vanault le Châtel et Vanault les Dames, la commune de Bassu devant délibérer fin janvier. Il regrette toutefois que quelques communes concernées n'ont pas souhaité lancer ces études et profiter du groupement de commandes, attendant que la 4CVS prenne la compétence eau potable en 2026. A ce sujet, il rappelle que la position qu'il partage avec le bureau est claire : en cas de prise de compétence par la 4CVS, les communes devront être à jour des études pour que la collectivité puisse bénéficier des subventions sur toutes ses communes membres.

Le Président rappelle que le coût de l'Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) est de 24 750 € HT pour le groupement (il était de 6 000 € HT pour une commune seule), la mission est de réaliser le mémoire technique et financier et procéder au recrutement du Bureau d'Etude qui réalisera les études AAC.

Il précise qu'une réunion aura lieu en février avec les adhérents du groupement de commande afin de définir les modalités de répartition du coût des études (nombre d'abonnés, nombre de m3...).

Les modalités de répartition seront validées au conseil communautaire de mars.

13. PTRTE et Petites Villes de Demain et VTA

Le PTRTE a été signé, l'ensemble des projets communaux et intercommunaux doit pouvoir s'y intégrer. Une signature officielle avec la presse à la Sous-Préfecture est prévue prochainement. Reste maintenant à le faire vivre en créant des fiches projets et des fiches actions afin de trouver des financements optimum pour permettre leur réalisation et ainsi développer le territoire dans un souci de relance et de transition écologique. Pour ce faire un cotech est mis en place et des réunions de copil vont avoir lieu prochainement avec les différents partenaires : Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, DDT...

Petites Villes de Demain : la 4CVS a reçu 6 candidatures pour le poste de chargé de mission, un jury de recrutement composé de membres de la 4CVS, de la mairie de Pargny et de la mairie de Sermaize va se réunir prochainement pour les recevoir et faire un choix. Le but étant de le recruter le plus rapidement possible afin qu'il commence à travailler sur le développement économique du territoire. Parallèlement, la 4CVS a accepté la proposition de la caisse des dépôts pour un accompagnement de 50 jours au management de projet PVD.

VTA (Volontariat Territorial en Administration) : l'Etat propose une aide à l'ingénierie en permettant le recrutement d'un VTA (contrat de 12 à 18 mois au moins 75% d'un temps plein, subventionné forfaitairement par l'Etat à hauteur de 15 000 €). Les missions d'un VTA peuvent être la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel, la réalisation d'un projet de territoire, le soutien au déploiement des programmes de l'ANCT, la préparation des dossiers de subvention, la veille juridique et financière notamment pour identifier les financements accessibles. Ces contrats s'adressent à des jeunes de 18 à 30 ans d'un niveau de diplôme au moins égal à bac+2.

14. Conférence des Maires

Le Président propose de réunir l'ensemble des maires pour une réunion de travail. Cette réunion aura lieu le 17 février à 17h30 à la salle des fêtes de Vanault les Dames. Les deux thèmes qui pourront être abordés sont la sécurité et le développement économique et touristique.

15. Questions diverses

Urbasolar Sermaize les Bains :

Le Président informe l'Assemblée que la procédure de signature de bail est en cours pour une surface de 11.6287 ha moyennant une location annuelle de 17 463.05 €. Les travaux devraient démarrer en mars 2022.

Urbasolar Pargny sur Saulx :

Urbasolar propose de visiter le chantier de Pargny sur Saulx durant la semaine du 14 au 18 mars. Les travaux devraient se terminer en mai 2022 et l'inauguration devrait avoir lieu en septembre.

Le Président lève la séance à 23h.